

N/REF : 5/03/2024 8H45 C:007933 I:11718

V/Appel du Mardi 05/03/2024 a 8H45

SELON DEVIS N°

DE CHALAIN GERARD

**LA HOUCHE
53940 AHUILLE**

IMMEUBLE : HOUCHE
LA HOUCHE
53940 AHUILLE

Rennes, le 31 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE HOUCHE - MR AUCLAIR 06 65 95 35 52/09 85 06 26 62

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4030011 du 05/03/2024

Donneur d'ordre : M. G DE CHALAIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 07/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PASSAGE CAMERA DE RESEAU
OUVERTURE DU MUR EN PLACO AU 1ER ETAGE
OUVERTURE DE LA CANALISATION COLONNE
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE
FERMETURE DE LA CANALISATION ET DU PLACO AVEC TRAPPE DE VISITE
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	168,19	168,19
	TOTAL H.T.		168,19
	T.V.A. a 10,00%		16,81
	TOTAL T.T.C.En EURO		185,00

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.